

**A la demande de CANOL, le tribunal administratif de Lyon annule le marché d'achats de places de match de l'O.L. du Conseil Général**

Chaque année, le Conseil Général du Rhône achète entre 600.000 et 900.000 € de places de match à l'Olympique Lyonnais. Ces places sont ensuite distribuées par les conseillers généraux à leur convenance.

**CANOL a estimé que cet achat ne correspondait pas à un besoin de la population, que la distribution était faite d'une manière arbitraire et qu'aucun appel à la concurrence n'était fait pour proposer autre chose que des places de match de football.**

**Le Tribunal Administratif de Lyon vient de nous donner raison. Il a annulé le marché conclu le 5/10/2007 et « a enjoint le Département, s'il ne peut obtenir de son cocontractant la résolution du contrat, de saisir le juge du contrat pour qu'il en prononce la résolution dans le délai de 4 mois à compter de la notification du jugement sous astreinte de 250 € par jour de retard ».**

Ce jugement ne concerne que les places achetées en 2007. **CANOL attend maintenant que le tribunal se prononce sur les achats de places faits en 2008 et 2009 dans les mêmes conditions.**